

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois de février, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, MM. Stéphane DELÉAGE, Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Brigitte VULLIET, Joëlle TIBURZIO, MM. Rodolphe PALACIOS, Stéphane FAURE-HUDRY, Karim CHALABI, Stéphane BESSON, Mme Claire BARRIN, Élixa DE POORTER, MM. Benjamin DELOCHE, Richardo RODRIGUES, Mmes Christine RODRIGUES, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, MM. Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mme Gaëlle VERJUS, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : M. Pierre BASTARD-ROSSET, Mme Catherine DUTEIL, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 9 février 2024
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 27

Secrétaire : Mme Joëlle TIBURZIO, Conseillère Municipale, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2024/011 - RÉVISION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORET ÉTABLI PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS - APPROBATION

Mme Chantal PASSET, Maire-Adjointe, rappelle que le programme d'aménagement de la forêt communale doit être révisé pour les 20 prochaines années et invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale établi par l'ONF en vertu des dispositions des article L 312-1 L212-2 et L 212-3 du code forestier.

Elle expose les grandes lignes de ce projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement
- la définition des objectifs assignés à cette forêt
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur la durée de l'aménagement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par vote à main levée POUR : 26
ABSTENTION : 1 (R. FRADIN)

- **APPROUVE** la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé.
- **DEMANDE** aux services de l'État l'application du 2° de l'article L 122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre à Natura 2000, aux sites inscrits, aux monuments historiques et aux forêts de protection.
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents et les actes liés à cette convention.



AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 19 février 2024

Le Maire,


Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance,

Joëlle TIBURZIO 

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 22 FEV. 2024 ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 23 FEV. 2024

THÔNES, le 23 FEV. 2024

Le Maire,


Pierre BIBOLLET

